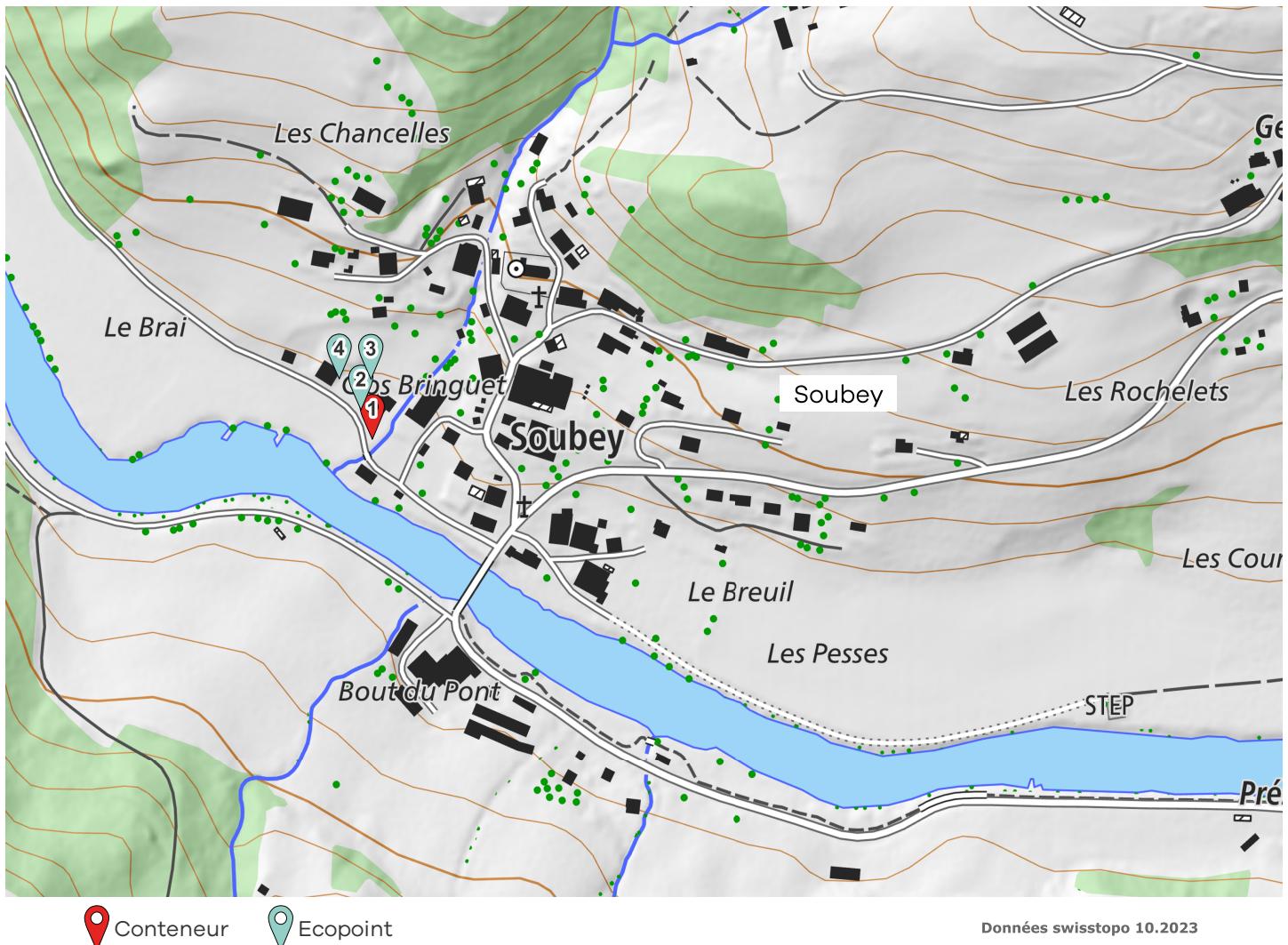


MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Evitons le gaspillage, trions et valorisons.



Informations générales



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Mon/mes CONTENEUR(S) À SACS-POUBELLE

Ecopoint:

Fermé les dimanches, les jours fériés et tous les jours après 22h00.

DÉPOSER UNIQUEMENT DES SACS TAXÉS DANS LES MOLOKS!!!

Mon ÉCOPOINT (voir plan)

Maison des œuvres :

1. Ordures ménagères (Moloks)
2. PET, huiles
3. Verre, papier -carton, alu - boîtes de conserve (Moloks)

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Selon le règlement communal concernant l'élimination des déchets urbains, des autres déchets et le règlement tarifaire y relatif. Les tarifs en vigueur se trouvent dans le budget 2026.

A l'achat de certains articles, vous payez une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de recyclage en fin de vie (PET, piles, appareils).

TRI À LA SOURCE

Lors de vos achats...

- profitez pour **ramener au(x) magasin(s)** tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc.
- choisissez les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...)
- autant que possible, **laissez sur place les emballages** de vos achats.

Contact et infos

Administration communale

Ouverture mercredi 08h00 - 10h00

Mme Samira Frésard

Les Chancelles 40B, 2887 Soubey

032 955 15 65, commune@soubey.ch

www.soubey.ch

Responsable à la déchetterie

M. Rémy Thiévent

2887 Soubey

079 386 33 12

INFORMATIONS

Pour toutes les communes des Franches-Montagnes, le contrôle des champignons est effectué par :

M. Martial Farine aux Bois. Rendez-vous par téléphone au 079 710 01 68, le soir dès 18.00 heures (sauf le dimanche).

Jean-Claude Freléchoz, Les Gerinnes 9, 2722 Les Reussilles . Rendez-vous par téléphone au 032 487 62 35 en fin de journée (sauf le dimanche).

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012

Aux heures de bureau (tarif local)



2026

Calendrier

Soubey

Début des tournées : 06h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						1
M						2
M				1		3
J 1	Nouvel An			2		4 Fête-Dieu
V 2	Saint Berchtold			3 Vendredi Saint	1 Fête du travail	5
S 3				4 Pâques	2	6
D 4	1	1	1	5 Pâques	3	7
L 5		2		2	6 Lundi de Pâques	4
M 6	3		3	7	5	9
M 7	4		4	8	6	10
J 8	5		5	9	7	11
V 9	6		6	10	8	12
S 10	7		7	11	9	13
D 11	8		8	12	10	14
L 12	9		9	13	11	15
M 13	10		10	14	12	16
M 14	11		11	15	13	17
J 15	12		12	16	14 Ascension	18
V 16	13		13	17	15	19
S 17	14		14	18	16	20
D 18	15		15	19	17	21
L 19		16		16	20	18
M 20	17		17	21	19	23 Commémoration du plébiscite jurassien
M 21	18		18	22	20	24
J 22	19		19	23	21	25
V 23	20		20	24	22	26
S 24	21		21	25	23	27
D 25	22		22	26	24 Pentecôte	28
L 26	23		23	27	25 Lundi de Pentecôte	29
M 27	24		24	28	26	30
M 28	25		25	29	27	
J 29	26		26	30	28	
V 30		27			29	
S 31	28		28		30	
D		29			31	
L		30				
M		31				



2026

Calendrier

Soubeys

Début des tournées : 06h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L						
M			1			1
M 1			2			2
J 2			3	1		3
V 3			4	2		4
S 4	1 Fête nationale Suisse		5	3		5
D 5	2		6	4	1 La Toussaint	6
L 6		3	7	5	2	7
M 7	4		8	6	3	8
M 8	5		9	7	4	9
J 9	6		10	8	5	10
V 10	7		11	9	6	11
S 11	8		12	10	7	12
D 12	9		13	11	8	13
L 13	10	14		12	9	14
M 14	11	15		13	10	15
M 15	12		16	14	11	16
J 16	13		17	15	12	17
V 17	14		18	16	13	18
S 18	15 Assomption		19	17	14	19
D 19	16		20	18	15	20
L 20		17	21	19	16	21
M 21	18		22	20	17	22
M 22	19		23	21	18	23
J 23	20		24	22	19	24
V 24	21	25		23	20	25 Noël
S 25	22	26	24		21	26
D 26	23	27	25		22	27
L 27	24	28	26		23	28
M 28	25	29	27		24	29
M 29	26	30	28		25	30
J 30	27		29		26	31
V 31		28		30	27	
S	29			31	28	
D	30				29	
L	31				30	
M						



Comment bien trier ?

Les types de déchets



Ordures ménagères sacs Franches-Montagnes
Utiliser UNIQUEMENT des sacs taxés à l'effigie des Franches-Montagnes.
Ecopoint.



Huiles minérales et végétales
Ecopoint.



Dépouilles d'animaux
Déchets carnés, Montfaucon, 032 955 10 25.
Heures d'ouvert : lu-ve de 13h30 à 15h et sa de 8h30 à 9h30.
Transports des cadavres discrètement et à l'abri des regards.



Berlingots / Briques à boissons
Avec les ordures ménagères dans un sac officiel des Franches-Montagnes.



PET
Ecopoint.



Déchets spéciaux des ménages
Retour aux fournisseurs.



Déchets inertes (petites quantités)
Avec les ordures ménagères dans un sac officiel des Franches-Montagnes.



Appareils électriques et électroniques
Par les points de ventes ou ramassage périodique à Soubey, le premier vendredi des mois impaires au hangar des pompes entre 18h00 et 18h30. Voir calendrier.



Plastiques agricoles
Organisation individuelle. Les vignettes pour les containers 800L peuvent être achetés au bureau communal.



Flacons en plastique avec bouchon
Avec les ordures ménagères dans un sac officiel des Franches-Montagnes.
Par les points de vente.



Déchets encombrants combustibles
Ramassage deux fois par an, les samedis **25.04.2026 et 24.10.2026 de 09h30 à 11h00**.
Veuillez impérativement respecter les heures et les consignes des responsables sur place.



Aérosols
Selon produit, avec l'aluminium ou avec les ordures ménagères dans un sac officiel des Franches-Montagnes. Si symbole de danger, avec les déchets spéciaux.



Sagex
Avec les ordures ménagères dans un sac officiel des Franches-Montagnes.



Ferraille (objets métalliques)
Ramassage deux fois par an, les samedis **25.04.2026 et 24.10.2026 de 09h30 à 11h00**.
Veuillez impérativement respecter les heures et les consignes des responsables sur place.



Textiles et chaussures
Lors de collectes de textiles ou dans les conteneurs à textiles.



Aluminium et boîtes de conserve
Ecopoint Moloks.



Déchets compostables ménagers
Organisation individuelle.
Par exemple avec un agriculteur du village.



Pneus payants
Retour au point de vente ou lors des grands cassons (payant).



Verre
Ecopoint Moloks.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures
Organisation individuelle.



Autres déchets plastiques
Retour au point de vente.



Carton propre
Ecopoint Moloks.
Attention, aplatiser le carton!



Cendres de bois
Les cendres froides sont à éliminer avec les ordures ménagères dans un sac poubelle taxé.
(Si > 1m3 : peuvent être apportées à la décharge de type D du SEOD à Boécourt).



Capsules Nespresso (aluminium)
Retour au point de vente.



Papier
Ecopoint.
En vrac.

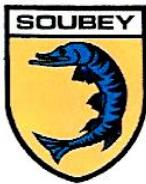


Bois
Organisation individuelle.



CD
Retour au point de vente.





Respect du tri des déchets et utilisation de sacs taxés pour les déchets urbains incinérables :

Selon l'art. 19 du règlement communal concernant l'élimination des déchets urbains et autres déchets voir ci-dessous

¹ Les infractions au présent règlement et aux décisions qui en découlent sont passibles d'une amende jusqu'à 5'000 francs, pour autant que d'autres dispositions pénales fédérales ou cantonales ne soient pas applicables.

² L'amende est infligée conformément au décret concernant le pouvoir répressif des communes (RSJU 325.1).

Le Conseil communal mettra à l'amende, allant de Fr. 100.00 à 5'000.00, toute personne qui ne respecte pas les dispositions.





SACS À CROTTE

**À LA PÔUBELLE,
PAS AU SOL, PAS DANS
LA NATURE!**

